

Règlement

Couveuse d'entreprise *Esprit Bois*

Appel à projet national pour les jeunes
créateurs d'entreprise
2018



Dans le cadre du soutien au développement de la filière bois locale, s'inscrivant dans le dossier de promotion de la marque «Terres de Hêtre », la Maison des Services Publics et de l'Emploi (MSPE) des Pays d'Épinal et de Remiremont lance un appel à projet national à l'attention des Écoles d'ingénieurs, de design, d'architecture et de Beaux-Arts mais également à l'attention des lycées accueillant des BTS SCBH (Système Constructif Bois Habitat), BTS DRB (Développement et Réalisation Bois), BTS Gestion Forestière, BTS AEA (Agencement de l'Environnement Architectural) et BTS TC (Technico-Commercial, spécialité Bois, matériaux dérivés et associés). Il n'est pas exclu que des étudiants étrangers puissent déposer un dossier de candidature.

Cet appel à projet est destiné à développer l'activité économique de la filière par des activités économiques innovantes.

- Les candidats retenus seront informés dès la fin des délibérations du jury.

Thème de l'activité soutenue au sein de la couveuse : « Forêt, Bois et innovation »

Le jury sera composé de représentants de la filière bois feuillue locale, sous l'égide de la MSPE et de l'ENSTIB.

Il délibérera début de l'été 2018.

Contact :

Quentin REMY - 06 07 42 30 55 - qremy@terresdehetre.com

Cahier des charges : « Appel à projet national pour les jeunes créateurs d'entreprise »

Article 1 : Objet de l'appel à projet

Une couveuse d'entreprises est installée dans les Vosges (Epinal et zone sud des Vosges), dont le secteur **d'activité économique est le bois**.

L'objectif est d'accompagner les créateurs d'entreprises diplômés à partir de bac +2, issus essentiellement d'écoles d'ingénieurs, d'architectes, d'écoles de design, de BTS ; de l'Université de Lorraine, mais également des universités et écoles françaises et étrangères. Le processus d'accompagnement est également envisageable pour des reconversions professionnelles. Ceci dans l'objectif d'apporter de la valeur ajoutée à la filière bois et ses dérivés.

La couveuse travaille en partenariat avec les acteurs de la recherche et du développement économique afin de favoriser la création d'entreprises innovantes spécialisées dans la filière bois, sous la gouvernance de la MSPE qui assure son fonctionnement général.

Il s'agit de:

1. Développer une nouvelle approche de la création d'entreprise « Développement Durable et bois »;
2. Favoriser la synergie urbain / rural avec l'intégration des pôles d'enseignement et de recherche sur le bois des Vosges ;
3. Créer de nouveaux produits issus de la filière bois.
4. Favoriser l'implantation de nouvelles « start up » bois à valeur ajoutée dans les Vosges.

Localisation : La couveuse fonctionnera sur plusieurs sites complémentaires et distincts, modèle dynamique entre le sud des Vosges et la capitale du bois « Epinal », site d'implantation du CRITT Bois et ENSTIB.

L'hébergement des futurs entrepreneurs sera réalisé dans un bâtiment dédié à cet effet, sur la commune de Les Voivres, dans une ancienne ferme, entièrement rénovée et aménagée à cet effet. Les sites permettent l'intégration de cinq porteurs de projets par année. Équipés de bureaux, salles de réunion, salles de conférence multimédia, et, à la marge, de logements, ces sites sont des espaces dédiés à la création de l'entreprise au sens juridique du terme (commercialisation, juridique, comptabilité, etc.).

La partie technique, industrielle et créative sera réalisée sur le site du Campus de l'ENSTIB, avec des ateliers et bureaux mutualisés (+ accompagnement CRITT Bois et ENSTIB).

Article 2 : Participants à l'appel à projet

L'appel à projet est ouvert à tous les étudiants, qui seront diplômés à la fin de l'année scolaire 2017/2018, des Écoles d'ingénieurs, de design, d'architecture et de Beaux-Arts et des BTS SCBH, CRB, AEA et TC, ou reconversion professionnelle.

Article 3 : Durée de l'appel à projet

- L'appel à projet est ouvert du 15 janvier au 15 juin 2018
- Le jury délibérera entre le 15 juin et le début d'été 2018
- Les candidats seront informés dès la fin des délibérations du jury
- Le lancement des projets se fera en automne 2018

Article 4 : La couveuse

Modèle unique sur le territoire français, association d'une collectivité, d'un GIP et d'un centre de recherche urbain, pour la création d'entreprises à valeur ajoutée dans le secteur du textile et ses dérivés. De l'ingénierie à la fabrication, les projets seront juridiquement hébergés par cette couveuse.

La diversité des acteurs de cette couveuse d'entreprises favorisera la création d'entreprises innovantes en lien avec la recherche publique.

- **MSPE Pays d'Épinal et de Remiremont** : financement du fonctionnement général et de la coordination ;
- **ENSTIB et CRITT Bois** : sélection des dossiers pertinents ;
- **ALEXIS LORRAINE / PACELOR** : portage juridique (contrats CAPE) ;
- **Pépinière Epinal Golbey Développement** : plan d'affaire ;
- **CA Epinal** : parrainage des futurs entrepreneurs.

La sélection des projets accompagnés

Année 2018 : un appel à projet national est lancé avec le concours technique et financier des partenaires susvisés

Seront sélectionnés : tout projet relevant de la filière bois, mais plus particulièrement ceux portés sur des segments d'activités telle que la ressource bois dans la conception des projets d'éco - développement, design ou de traitement innovants.

Cet appel à candidature récompensera les cinq meilleurs dossiers. Les candidats se verront attribuer une place en couveuse ainsi qu'une bourse individuelle de 500 €/mois/associé, le temps de la durée de l'accompagnement.

Le jury se réunira en juin afin de retenir les candidats pour une intégration effective au mois de septembre. La pluridisciplinarité entre les dossiers retenus sera un critère majeur du cahier des charges. Le règlement du concours national sera révisé chaque année en fonction des besoins et orientations du territoire.

Article 5 : Modalités de fonctionnement de la couveuse

Une fois validé par le comité de sélection, l'accompagnement des créateurs-étudiants se fera dans le cadre d'un CAPE (contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) au cours d'une période légale allant de 12 à 36 mois. Durant cette période, le porteur de projet bénéficiera d'un accompagnement généralisé, d'une aide comptable et juridique et de locaux de type bureau individuel avec matériel informatique équipé en visio-conférence, imprimante, téléphonie et d'un accès libre au centre de recherche et de documentation d'Alexis via Internet.

La couveuse comprendra également deux salles de réunion entièrement modulables et équipées en appareil de projection et d'un service de secrétariat. Le dispositif couveuse permettra au porteur de projet de tester son produit sous le compte de la structure d'accompagnement, et cela, avant même d'être immatriculé au Registre des Métiers ou du Commerce.

Le laboratoire du CRITT Bois sera associé au projet puisqu'il apportera au porteur de projet, son soutien technique par le biais d'une mise à disposition de machines et de bancs d'essais. L'ENSTIB effectuera l'accompagnement des prototypes.

EGD effectuera les plans d'affaires en vue d'établir ou non, la viabilité financière de l'entreprise.

Un accord avec la pépinière d'entreprises pourra être établi en vue d'assurer un hébergement physique des projets les plus prometteurs et innovants avant et après l'immatriculation.

Le projet consiste donc à créer une structure hybride, offrant les prestations dignes d'une couveuse et d'un incubateur d'entreprises. Le fonctionnement de la structure sera donc assuré par Alexis qui disposera de bureaux à l'intérieur de l'enceinte du bâtiment pour y effectuer des permanences.

Le GIP Maison de l'emploi du Pays d'Epinal prendra à sa charge la totalité des dépenses de fonctionnement et en assurera la gouvernance aux côtés des EPCI partenaires (**CA Epinal**).

Ils ont testé la couveuse depuis 2013 :

Depuis 2013, 6 projets test ont été accompagnés ou sont en cours d'accompagnement :

InBô, 5 ingénieurs - fabrication de lunettes et skates en bois, vélo en bambou

Il était un arbre, 3 ingénieurs – fabrication de maisons d'habitation dans les arbres

LEKO, 2 jeunes entrepreneurs – construction de maisons ossature bois

Xylolab, 1 ingénieur – Développement et gestion d'un Fab Lab Bois

Léo MALTES, 1 designer – Développement de produits d'ameublement en bois

Feet Boat, 1 ingénieur – fabrication de nouveaux produits nautiques en bois

Contacts sur demande

Article 6 : le jury

Le jury sera composé de représentants de la filière bois locale, sous l'égide du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et de l'ENSTIB.

Il délibérera après clôture des candidatures le 15 juin 2018.

Article 7 : Modalités de la candidature

Le règlement sera en téléchargement en ligne sur le site www.terresdehetre.com dans la rubrique « couveuse » (<http://www.terresdehetre.com/#services>) à compter du 15 janvier 2018.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 juin 2018**.

Les résultats seront communiqués au début de l'été 2018, pour un démarrage des projets en automne 2018.

Une large opération de communication sera mise en place autour de l'événement.

Modalités de participation à l'intégration en couveuse

Pour participer au concours, il est nécessaire d'envoyer par courriel le dossier de candidature à l'attention de Stéphanie RAUSCENT et de Quentin REMY, aux adresses suivantes :

- srauscent@pays-epinal.fr
- qremy@pays-epinal.fr

Le dossier de candidature est en téléchargement sur le site Terres de Hêtre (rubrique « couveuse »), à l'adresse suivante : <http://www.terresdehetre.com/#services>